

REGLEMENT DE JEU

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR DU JEU

La Société BSB SA au capital social de 6.696.000,000 TND, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Tunis sous le numéro B 1138121997, MF n° 0033319B, ayant son siège social au 11, rue Kamel Attaturk 1001 Tunis, représentée aux fins des présentes par son Président Directeur Général, Monsieur Moez BELKHIRIA, (ci-après dénommée la Société Organisatrice) organise un Jeu TEST DRIVE pour la promotion de son produit YARIS SEDAN.

Le jeu sera organisé en collaboration avec l'agence MUSE, société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce de Sousse sous le n° B278232009, MF n° 1083842V, ayant son siège social au Boulevard de la Perle du Sahel, immeuble Gahbiche 3eme étage C4, Khezama Est 4051 Sousse, représentée aux fins des présentes par son Gérant, Monsieur Mohamed Salah BEN SLAMIA qui engagera sa responsabilité dans l'exécution du présent règlement (ci-après dénommée la Société Co-Organisatrice)

Le jeu, qui est sans obligations d'achat, est organisé dans le cadre de la loi n° 2002-62 du 9 juillet 2002 régissant les jeux promotionnels.

Toute participation au jeu vaut acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 2 : LA DUREE DU JEU

Le jeu est organisé pour une période de quatre semaines qui commence le 24 mars 2016 et prendra fin le 22 avril 2016.

ARTICLE 3 : MECANISME DU JEU

La participation au Test Drive se fait à travers le site www.toyotatestdrive.tn
L'internaute sera invité à passer les 3 étapes :

- Remplir tous les champs sur le formulaire d'inscription
 - Nom & Prénom
 - Numéro de CIN
 - Numéro du permis de conduire
 - Numéro de téléphone
 - Adresse postale
 - Adresse e-mail

Puis il doit exprimer son acceptation du règlement qui est déjà accessible depuis la page d'accueil du site.

- Choisir le parcours selon la ville : Tunis, Sousse ou Sfax.
- Choix de la date et de l'heure du test drive selon les plages horaires disponibles

Une fois ces trois étapes passées, l'internaute passera à l'étape « réservé »

L'internaute ne pourra s'inscrire au test drive qu'une seule fois.

Il y aura 7 créneaux horaires par jour durant la semaine, du lundi au vendredi, c'est-à-dire 7 essais par jour. Une fois un créneau horaire est réservé il ne sera plus disponible.

La durée du Test drive est de 15 minutes.

L'internaute recevra une notification, par mail ou par sms, que son inscription a été faite.

La participation au test drive sera validée ensuite par l'envoi d'une notification par mail ou par sms.

ARTICLE 4 : UTILISATION DE L'IDENTITE DES PARTICIPANTS

Chaque participant autorise par avance la société BSB SA à le filmer lors du test drive, publier et/ou diffuser son nom, prénom et éventuellement sa photo lors de toute manifestation liée à la présente opération ainsi que des opérations ultérieure de communication sur les marques de la société organisatrice, sans que ces publications puissent ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération ou tout autre recours de quelque nature qu'il soit.

ARTICLE 5 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé chez Maître Khaled FEKI Notaire, domicilié pour ce jeu promotionnel à l'adresse suivante : 17 Place Slimen Lemsi 2080 Ariana Tel 71 714 257 98 347 278.

Le présent règlement sera communiqué, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la société BSB TOYOTA SA, dans la limite d'un seul envoi par foyer (même nom/même adresse) sur simple demande adressée (suffisamment affranchie) pendant la durée du jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse visée ci haut.

ARTICLE 6 : UTILISATION DE L'IDENTITE DU GAGNANT

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément aux dispositions de la loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel.

Le gagnant autorise par avance la société organisatrice à publier et/ou diffuser ses nom, prénom et son adresse et éventuellement sa photo lors de toute manifestation publique promotionnelle liée à la présente opération ainsi que des opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, sans que ces publications puissent ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération ou tout autre recours de quelque nature qu'il soit.

ARTICLE 7 : JURIDICTION COMPETENTE

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord, les Tribunaux de Tunis seront exclusivement compétents pour trancher.

ARTICLE 8 : CONDITION DE PARTICIPATION AU JEU

Le Test Drive est ouvert à toute personne physique, majeure, résidente en Tunisie et munis d'un permis de conduire valide d'une ancienneté de deux à l'exception du personnel et collaborateurs de la société organisatrice et les professionnels.

Les participants ne devront dans aucun cas contenir des propos, commentaires, vidéos ou images insultants ou dégradants, contraires aux lois et règlements, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou portant atteintes aux droits d'un tiers.

Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul.

ARTICLE 9 : FRAUDES

La Société BSB SA ou/et la société organisatrice pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de les éliminer du jeu et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS, RESERVES, LIMITATIONS DE RESPONSABILITES

L'organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, interrompre, ou annuler le présent jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure ou de tout autre évènement indépendant de sa volonté, qui rendrait impossible la poursuite du jeu conformément au présent règlement.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

L'organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée. Toute interruption du présent jeu, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant.

Fait à Tunis le 17 mars 2016.

Monsieur Moez BELKHIRIA

Représentant légal de la société BSB SA

Monsieur Mohamed Salah Slamia

Représentant légal de la société MUSE SARL.

Maitre Khaled FEKI

Notaire.